



## Formalités avant de déménager



### Fait - A Faire

- Souscrivez à un contrat d'assurance habitation pour votre nouvelle habitation** : il est important d'être assuré dès votre emménagement.
- Préparez le changement de vie de vos enfants** : Inscrivez sans tarder vos enfants à la crèche ou à l'école.
- Réexpédiez votre courrier** : n'oubliez pas de faire le suivi de votre courrier de votre ancienne adresse à la nouvelle. Le service proposé par La Poste est efficace. La durée de la réexpédition varie généralement de 6 à 12 mois.
- Mettez à jour vos abonnements** : Changez les adresses de vos abonnements de presse.
- Avertissez votre fournisseur d'eau, d'électricité et de gaz** : Résiliez l'ancien contrat, transférez-le à votre nouvelle adresse. Relevez les compteurs d'eau le jour de votre départ.
- Transférez votre ligne internet/téléphone** : Comptez environ 1 mois pour le transfert. Ne tardez pas pour effectuer cette démarche.



Notes :